



Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le treize janvier, le Conseil Municipal de la Commune de FONTANES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel GANDILHON, Maire.

Nombre d'Élus : En exercice : 15 Présents : 12 Qui ont pris part à la délibération : 14	Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 janvier 2023
---	--

Présents : BABOT Billy, CHILLET Marie-Hélène, DECHAUMET Elodie, GANDILHON Michel, GOUTAGNY Pascal, GRANGE Guillaume, GUYOT Jean-François, PHILIBERT Pascal, PITAVAL Jean-Éric, PROUVOST Nicolas, SICARD Nadine, et VILLEMAGNE Laurent.

Absents : PARAN DOUSSET Barbara, ROCHE Nathalie et THIZY Huguette

Pouvoirs : PARAN DOUSSET Barbara à BABOT Billy, THIZY Huguette à GANDILHON Michel

Secrétaire : BABOT Billy

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2022 est validé

Urbanisme :

- Dépôt d'une DP par M. HERVET Guillaume domicilié au 120 chemin de Saint-Galmier pour l'aménagement de l'entrée devant les garages, en cours d'instruction

Rencontres entre le 17 décembre 2022 et le 13 janvier 2023

- Rencontres de nouveaux arrivants et nouveaux parents
- Réunion avec le géomètre pour la découpe parcellaire rue de la Sibérie
- SEM réunion de travaux à la station de traitement aux salons et curage des drains
- Comité syndical du SIVU du val d'Onzon : rappel sur l'importance des travaux à faire car les fuites du bassin de la piscine existante font perdre 10 à 12 m³ d'eau par jour. Pour le projet de nouvelle piscine, au mieux fin des travaux en 2025

- Rencontre avec Louis Di Rocco de l'entreprise PRE DE CHEZ VOUS et son associé Julien Oriol pour faire un bilan et réorganiser les approvisionnements de la cantine
- Emmanuel Mandon, Député de la circonscription : bon échange
- 2 rencontres avec Habitat et Métropole pour le projet des logements rue de la Sibérie. Le travail avance, la collaboration est bonne chacun doit apprendre à se connaître.
- Réunion de préparation aux délestages possibles du réseau électrique
- Préparation du prochain CME
- SEM : Projet de nouveau réseau STAS : principalement destiné aux grandes communes, il faut adapter l'offre et la demande et étudier les besoins des communes rurales pour s'adapter aux besoins
- Adjointes et CMD pour préparation du conseil municipal
- La CAF : Contrat Territorial Globalisé à St Héand (10 communes), le nouveau contrat qui remplace le contrat enfance jeunesse sera signé le 24 février
- SIVU du val D'Onzon : relecture du cahier des charges de consultation des bureaux AMO pour la construction de la nouvelle piscine. C'est un marché avec contrat de performance qui sera signé, ce qui signifie que l'entreprise retenue sera responsable des objectifs à atteindre. Ce type de contrat intègre les premières années de maintenance.
- Vœux à la Maison Du Plâtre : peu de monde ce qui est décevant au vu de l'investissement des élus qui ont remis en main propre les invitations aux nouveaux habitants et nouveaux parents
- Visite et manœuvre de pompiers de Grammond à la Maison Du Plâtre pour connaître le nouveau site en cas d'intervention et connaître les modalités de coupures des panneaux photovoltaïques.
- SEM : commission finances, budget 2023 complexe à cause des coûts de l'énergie, de l'augmentation des coûts des travaux et de la revalorisation des indices des fonctionnaires
- Les membres du conseil pour la stratégie RH du remplacement d'Hervé Bouchut suite à sa mutation prévue le 01 avril 2023 : il est décidé la création d'un mi-temps de direction/animation du périscolaire. Il est aussi décidé que le LARJ sera animé par un employé de la MJC, vu les modalités de financement de la nouvelle CTG.
- Rencontre avec la DGS de Saint-Héand, Marie-Claude RAGEY pour la mutation d'Hervé BOUCHUT
- Contrôle ERP du bâtiment « le foyer », avis défavorable, il faut que l'association entreprenne quelques petites réparations et soit plus vigilante dans le suivi et la tenue des registres de

sécurité

- Contrôle du défibrillateur près de l'école
- Contrôle des installations de secours incendie (Mairie, Ecole, MDP)
- Vœux du maire de Saint Jean Bonnefond
- Sem : Commission mobilité
- Rencontre avec les boulangers pour la ventilation du magasin en été, ils souhaitent pouvoir ouvrir la fenêtre et faire circuler l'air et sur les coûts de l'énergie
- Vœux du maire de Saint Christo en Jarez

Informations diverses

1. Pétition des habitants de Laurisse

Les habitants de Laurisse ont fait savoir qu'ils aimeraient le retour de l'éclairage public, en effet l'éclairage est totalement coupé depuis cet été. Il leur sera proposé une rencontre dans les semaines à venir.

2. Ressources Humaines

Le poste à l'accueil de la mairie est toujours à pourvoir (13h/semaine), une solution temporaire a été trouvée de faire venir une secrétaire indépendante 8h/semaine pendant 3 mois pour former Nadège sur l'Etat Civil, l'urbanisme et les élections

Ordre du jour :

1- Signature d'une convention de prise en charge des animaux errants trouvés sur le territoire de la commune de Fontanès

Régulièrement des animaux errants sont trouvés sur la commune.

Le Code rural prévoit que chaque commune, quelle que soit sa taille, doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation, soit du service d'une fourrière établie sur un autre territoire

La commune de Fontanès ne disposant pas de fourrière animale, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec le chenil des Pins situé 80 chemin du Bief au Chambon-Feugerolles.

Ces missions seront les suivantes :

- La capture, quand celle-ci est possible, des chiens et des chats divaguant sur la commune.
- Le transport de la mairie ou du lieu de capture de l'animal au chenil et du chenil à la SPA de Saint-Etienne.
- L'hébergement des chiens et des chats errants trouvés sur la commune.
Le paiement des prestations fournies se fera sur présentation d'une facture détaillée selon les tarifs suivants :
- Capture de chien divaguant : forfait de 50 € incluant la prise en charge et le déplacement (véhicule et matériel de capture compris dans le forfait).
- Capture de chat : forfait de 30 €.
- Hébergement de chien : 11 € la nuit (nourriture comprise).
- Hébergement de chat : 10 €.
- Transport ou déplacement non suivi de prise en charge du chien ou du chat : 10 € (l'unité).

Si le propriétaire de l'animal est identifié, la commune de Fontanès pourra demander le remboursement à ce dernier de tous les frais qu'elle aura engagés pour la récupération et la garde de son animal ainsi que les frais éventuels de vétérinaire.

Une adhésion de 200 € sera versée au 1^{er} janvier de chaque année (moins de 40 animaux).

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023. Elle est prévue pour une durée d'un an. Elle se renouvellera par reconduction expresse, sauf dénonciation par l'une des parties.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :

- L'autoriser à signer la convention en résultant.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à renouveler cette convention**

Délibération n° 2023-001 : pas d'opposition ni abstention.

La séance est levée à 21h45.

Questions diverses